Conférence du désarmement

2 septembre 2014

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent vingt-septième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 2 septembre 2014, à 10 heures

Président : M. Marzlan Muhammad..... (Malaisie)

GE.15-08033 (F) 261217 030118

1508033

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1327e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je tiens à vous informer qu'un État, l'Arabie saoudite, a demandé à participer à nos travaux en tant qu'observateur au cours de la troisième partie de la session de 2014. Sa demande figure dans le document CD/WP.577/Add.5, qui renferme toutes les demandes parvenues au secrétariat avant 16 heures hier, le 1er septembre 2014. Y a-t-il des observations concernant cette demande ? Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter l'Arabie saoudite à participer à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le plaisir de vous informer de l'état d'avancement des consultations que j'ai menées depuis notre dernière séance. Vous vous souvenez peut-être que j'ai consulté les États membres sur la meilleure voie à suivre en ce qui concerne le rapport du groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail, conformément à la décision contenue dans le document CD/1974. À cet égard, je tiens à remercier les Coprésidents du groupe de travail informel pour leur précieuse contribution à nos délibérations. Malgré les efforts louables qu'ils ont déployés, aucun consensus ne s'est dégagé sur un programme de travail.

À la lumière du rapport des Coprésidents et de mes consultations avec les délégations sur cette question, et sans préjudice de l'autorité et de la responsabilité de la présidence en vertu de l'article 29 du Règlement intérieur, je n'ai pas l'intention de proposer un projet de programme de travail. Au lieu de cela, je m'efforcerai d'axer nos travaux au cours des prochaines séances de la présente session de 2014 sur l'achèvement des travaux relatifs au rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale. Par ailleurs, à la suite de mes consultations avec les groupes régionaux, il m'apparaît clairement que la solution ayant la faveur des intéressés est que le rapport des Coprésidents soit répertorié en tant que document soumis par les Coprésidents à titre personnel, plutôt que de chercher à en obtenir l'adoption par la Conférence.

Cela étant, je propose que la Conférence prenne note du rapport des Coprésidents, que je soumettrai au secrétariat en ma qualité de Président de la Conférence et de Président du groupe de travail informel en demandant qu'il soit distribué en tant que document de la Conférence, étant entendu que ce rapport a été soumis par les Coprésidents à titre personnel et sans préjuger des positions nationales des États membres. Puis-je considérer que la Conférence approuve cette proposition ? Je ne vois aucune objection ; je vais donc procéder de la sorte.

Je passe maintenant à la liste des orateurs. Je donne la parole à M. Tileuberdi, Représentant du Kazakhstan. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Tileuberdi (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, puisque c'est la première fois que je prends la parole à cette séance plénière sous votre direction, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. À cet égard, je voudrais vous assurer du soutien de ma délégation et de sa volonté de coopérer étroitement avec vous.

Je prends la parole aujourd'hui pour vous adresser à tous mes sincères félicitations à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires qui a été célébrée la semaine dernière, le 29 août. C'est le 2 décembre 2009 que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-quatrième session, a adopté la résolution 64/35 proclamant le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires. Compte tenu du fait que ce document a été approuvé à l'unanimité, je dirais que les membres de la communauté internationale se sont engagés à prendre des mesures énergiques contre les essais nucléaires. Nous devrions toujours garder à l'esprit qu'un voyage de mille kilomètres commence par un premier pas. En d'autres termes, nous considérons cette initiative comme un pas de plus vers la réalisation de notre objectif commun − vivre dans un monde libéré de la crainte et de la menace, un monde exempt d'armes nucléaires.

Du point de vue de mon pays, la résolution 64/35 a pour objectif d'intégrer les efforts de tous les acteurs concernés, y compris de la société civile, des diplomates et des

médias, pour promouvoir la sensibilisation et l'éducation concernant les conséquences terrifiantes des explosions nucléaires. Elle ravive le souvenir d'une immense tragédie et des souffrances endurées par les victimes des armes de destruction massive. Le 29 août est une date qui nous rappelle que la paix et la sécurité sont particulièrement fragiles et que notre monde est encore exposé au grand danger que présentent les armes nucléaires. Nous devrions tirer les leçons du passé afin d'éviter de commettre à l'avenir des erreurs susceptibles de détruire l'ensemble de la planète.

Le Kazakhstan a pour objectif de trouver de nouveaux moyens d'intensifier encore les efforts multilatéraux visant à interdire tout type d'armes de destruction massive, au premier rang desquelles les armes nucléaires, afin d'obtenir un appui plus large au processus d'interdiction complète des essais nucléaires. Je compte sur la solidarité de l'auguste assemblée qui siège dans cette salle historique du Palais des Nations.

Aujourd'hui, il est important de créer un mouvement antinucléaire mondial puissant et respecté. L'objectif principal de cette initiative n'est pas seulement de faire face à la menace nucléaire. Il est important de réveiller sans cesse la conscience antinucléaire de l'humanité et d'affirmer le rejet absolu de toute forme d'armes nucléaires.

Il est aussi hautement symbolique que, dix-huit ans après la fermeture du site de Semipalatinsk en application du décret du Président du Kazakhstan, M. Nazarbayev, le 29 août ait été proclamé par l'ONU Journée internationale contre les essais nucléaires. En quarante années, plus de 456 explosions ont eu lieu sur le polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk, soit le tiers de l'ensemble des essais nucléaires effectués depuis 1945 par tous les États dotés d'armes nucléaires. La capacité totale de ces essais équivaut à 2 500 fois la charge nécessaire pour détruire Hiroshima. Près de 1,5 million de personnes ont été touchées par les conséquences des essais nucléaires, et un immense territoire a été irradié.

Le Kazakhstan est un ardent partisan et défenseur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Suite à la déclaration d'indépendance de notre pays, la décision prise par le Président Nazarbayev de renoncer aux armes nucléaires et de les détruire ou de les faire enlever de notre territoire a témoigné du plein engagement du Kazakhstan à cet égard.

Le démantèlement du polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk et la création en Asie centrale d'une zone exempte d'armes nucléaires témoignent également de l'engagement continu du pays à éliminer ces armes et de son rôle déterminant dans ce domaine. En outre, la population habitant la zone de l'ancien polygone de Semipalatinsk a directement subi les conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires.

Dans le cadre de la mise en place avec les pays voisins d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le Kazakhstan a aussi accueilli avec une profonde satisfaction la signature à New York le 6 mai 2014 du Protocole se rapportant au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La garantie de sécurité donnée par les puissances nucléaires aux pays ne disposant pas de l'arme nucléaire a constitué une avancée majeure dans les efforts mondiaux de non-prolifération. Cette garantie est sans doute le seul moyen de lutter efficacement contre les aspirations de certains États non dotés d'armes nucléaires à se procurer de telles armes, une démarche qu'ils considèrent comme la seule façon de garantir leur propre sécurité. Les États d'Asie centrale ont confiance que le Protocole, déjà signé, sera ratifié dans un avenir proche par les États dotés d'armes nucléaires, ce qui mènera à bon terme le processus d'institutionnalisation du domaine du désarmement et contribuera de manière significative au renforcement global du régime institué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et de la sécurité aux niveaux régional et international.

Le Kazakhstan a constamment plaidé pour un renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Cette position a été concrétisée par la décision historique de mon pays de renoncer volontairement à son arsenal nucléaire, qui était le quatrième plus important dans le monde. L'exemple du Kazakhstan montre qu'un monde exempt d'armes de destruction massive est possible si les dirigeants politiques ont la sagesse et la volonté de réaliser cet objectif. Il montre aussi que les États peuvent refuser l'arme nucléaire sans que cela ait des conséquences pour leur sécurité. Il est temps de

passer d'un moratoire volontaire sur les essais nucléaires, ou d'une interdiction de ces essais, à la mise en place de normes mondiales juridiquement contraignantes.

Toutefois, la contribution du Kazakhstan au régime de non-prolifération ne se limite pas à la fermeture du polygone d'essais nucléaires et à l'élimination des armes de destruction massive. En 2006, le Kazakhstan est devenu l'un des pays fondateurs de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire lancée conjointement par la Russie et les États-Unis. En 2007, Astana a accueilli la troisième réunion des États membres de cette Initiative.

Le Kazakhstan, qui possède des réserves d'uranium comptant parmi les plus importantes du monde et qui occupe une position de chef de file en matière d'extraction de ce minerai, est favorable à la promotion de l'atome pacifique sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et appuie les efforts internationaux visant à renforcer la sécurité du cycle du combustible nucléaire et à éliminer le risque de prolifération des matières fissiles. À cet égard, en avril 2009, le Président Nazarbayev a déclaré que notre pays était prêt à accueillir une banque internationale du combustible nucléaire sous les auspices de l'AIEA. Aujourd'hui, cette éminente organisation étudie notre proposition et nous pensons que notre candidature est pleinement conforme à toutes les exigences que la communauté mondiale pourrait imposer au pays accueillant cette banque. Nous sommes convaincus qu'avec la bonne volonté de tous les États intéressés par le développement sans risque de l'énergie atomique à des fins pacifiques, cette idée sera mise en œuvre et la communauté internationale bénéficiera d'un nouveau mécanisme efficace de non-prolifération.

Le moment est maintenant venu de renforcer le régime de non-prolifération et de réduire la quantité d'armes de destruction massive. Aujourd'hui, l'ensemble des accords régissant ce domaine devrait avoir une incidence sur les événements mondiaux actuels, et la responsabilité devrait incomber à tous les États, en premier lieu aux États dotés d'armes nucléaires, de réduire les stocks d'armes de ce type en vue de l'élimination progressive et définitive des arsenaux nucléaires.

Je voudrais également rappeler que, le 22 août 2012, le Gouvernement kazakh a lancé une nouvelle campagne internationale intitulée ATOM, sigle anglais pour le slogan « Abolish testing − our mission » (Abolition des essais : notre mission). Comme vous le savez sans doute, le principal objectif de cette campagne est de réduire la menace nucléaire, de sensibiliser aux conséquences dévastatrices des explosions nucléaires et de rassembler plus étroitement tous les pays dans l'action contre les essais nucléaires. Un site Web consacré à cette campagne et les réseaux sociaux mettent à disposition des intéressés des documents pertinents, de brefs messages publicitaires télévisés ainsi que d'autres renseignements, articles et liens. Grâce à divers réseaux sociaux existants, nous comptons susciter des échanges directs entre les victimes des essais nucléaires, les organisations non gouvernementales et les millions de citoyens ordinaires.

Les personnes intéressées par le projet ATOM et souhaitant y apporter leur soutien sont invitées à signer une pétition en ligne demandant l'arrêt des essais nucléaires. Cette pétition sera remise aux chefs d'États détenteurs d'armes nucléaires et aux gouvernements des pays qui ne sont pas encore parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le nombre de signataires de la pétition a presque atteint le seuil des 100 000 personnes. Dans le cadre de cette initiative, tous les peuples du monde ont été invités à observer une minute de silence à la mémoire des victimes des essais nucléaires, à 11 h 05, le 29 août, lorsque les horloges marquaient symboliquement la lettre V, qui représente la victoire. Nous espérons que nos efforts conjoints conduiront à la victoire sur la peur et la menace du recours à la force. Nous espérons en outre que nos efforts conjoints contribueront à délivrer rapidement l'humanité des armes nucléaires.

Avec votre appui, le projet ATOM peut gagner en influence pour contribuer à changer le monde et à garantir l'avenir des générations suivantes. Nous exhortons chacun d'entre vous à vous engager pour un monde sans armes nucléaires.

Aujourd'hui, les défis auxquels doit faire face la communauté internationale sont aussi importants que les chances de réussite sont uniques. À cet égard, je voudrais souligner

que le Kazakhstan se joint à l'appel lancé le 29 août 2014 par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, tendant à ce qu'il soit mis fin à tous les essais nucléaires, et que mon pays poursuivra les travaux menés actuellement pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous exhortons les gouvernements des États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de faire preuve de volonté politique et d'un véritable attachement à la cause du désarmement nucléaire. Les États devraient réaffirmer leur engagement en faveur d'un moratoire sur les essais nucléaires et s'employer à assurer l'entrée en vigueur de ce traité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Kazakhstan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. J'invite à présent M^me^ Rodríguez Camejo, Représentante de Cuba, à faire une déclaration au nom du Groupe des 21.

M^me^ Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 21.

(L'oratrice poursuit en anglais.)

Tout d'abord, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement.

Le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Dans ce contexte, il souligne que, pour lui, le point de l'ordre du jour de la Conférence qui a le rang de priorité le plus élevé est le désarmement nucléaire. Le Groupe réaffirme sa vive préoccupation face au danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque qu'elles soient employées et qu'elles prolifèrent demeurera.

Le Groupe réaffirme la position qu'il a énoncée dans les précédentes déclarations qu'il a faites devant la Conférence et rappelle les documents finaux de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies − qui était la première session extraordinaire consacrée au désarmement − ainsi que la toute première résolution, la résolution 1 (1), que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité en 1946 et dans laquelle elle appelait les États à éliminer les armes nucléaires de leurs arsenaux.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont membres du Mouvement des pays non alignés rappellent la Déclaration du Sommet de Téhéran de 2012 et le document final que le Mouvement des pays non alignés avait alors soumis, ainsi que la Déclaration sur le désarmement nucléaire adoptée à la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Alger les 28 et 29 mai 2014.

De plus, dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en 1996, la Cour internationale de Justice a conclu qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. À cet égard, le Groupe réaffirme son soutien indéfectible à la résolution 68/42 de l'Assemblée générale, intitulée « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ».

En 2000, dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur détermination à œuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

Tout en prenant acte des mesures de limitation des arsenaux nucléaires prises par les États détenteurs de telles armes, le Groupe des 21 réaffirme sa vive préoccupation devant la lenteur des progrès du désarmement nucléaire et devant l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires sur la voie de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Le Groupe souligne l'importance que revêt la mise en œuvre effective de mesures concrètes propres à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Pour ce faire, il faut que la communauté internationale fasse preuve d'une volonté politique accrue de

progresser plus rapidement vers le désarmement nucléaire. Le Groupe espère que tous les États sauront saisir toutes les occasions d'œuvrer dans ce sens.

Le Groupe des 21 se félicite de la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, ainsi que de ses résultats, et réaffirme les dispositions de la résolution 68/32 que l'Assemblée a adoptée sur le suivi de cette réunion. Comme le Secrétaire général de l'ONU l'a indiqué, à juste titre, à la Conférence du désarmement cette année, « la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a démontré que cette question demeure une priorité internationale essentielle et qu'elle mérite une attention au plus haut niveau ». Dans cet esprit, le Groupe soutient pleinement les objectifs de cette résolution et, en particulier, l'appel adressé à la Conférence tendant à ce qu'elle décide de toute urgence d'engager les négociations sur le désarmement nucléaire, notamment sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction. Le Groupe salue également la décision de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point des progrès accomplis à cet égard.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance du dispositif multilatéral de désarmement. Il prend note du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé par l'Assemblée générale d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, et espère qu'il contribuera au progrès dans les négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence, en particulier sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction. À cette fin, le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la résolution 68/46 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée note que le Groupe de travail a engagé des discussions ouvertes, constructives, transparentes et interactives en vue de régler un certain nombre de questions liées au désarmement nucléaire.

Cela étant, le Groupe des 21 se déclare des plus profondément préoccupé par les pertes en vies humaines et les destructions considérables, systématiques et immédiates qu'entraînerait toute explosion nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques à long terme qu'une telle explosion aurait pour la santé humaine, l'environnement et les autres ressources économiques vitales, menaçant ainsi jusqu'à la survie des générations présentes et à venir. À cet égard, le Groupe estime qu'une réelle prise de conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires doit guider toutes les démarches et initiatives et tous les engagements pris au niveau international en faveur du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un processus sans exclusive associant tous les États.

Le Groupe des 21 partage l'avis du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies selon lequel, actuellement, on prend de plus en plus conscience des conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'entraîner, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Groupe accueille avec satisfaction la tenue des Conférences organisées sur la question à Mexico les 13 et 14 février de cette année et à Oslo l'an dernier, ainsi que l'initiative de l'Autriche, qui s'est proposée pour accueillir la troisième de ces conférences.

Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 insiste sur l'urgente nécessité d'engager sans attendre, à la Conférence du désarmement, des négociations sur le désarmement nucléaire. Dans ce contexte, il réaffirme qu'il est pleinement disposé à engager des négociations sur un programme graduel en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, notamment sur une convention relative aux armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes et à leur destruction, afin de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Dans ce contexte, le Groupe souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Le Groupe réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement.

Le Groupe souligne que les progrès dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sous tous leurs aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les approches mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, partout où cela est possible, être menés simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. En attendant l'élimination complète de ces armes, le Groupe réaffirme l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires.

Le Groupe des 21 est préoccupé par les doctrines stratégiques de défense des États dotés d'armes nucléaires et d'un groupe d'États, qui argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace d'emploi des armes nucléaires, et considère à cet égard qu'il convient d'éliminer véritablement et de toute urgence la place du nucléaire dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité afin de réduire au minimum le risque d'un nouvel emploi de ces armes, et de faciliter leur élimination. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme son soutien indéfectible aux objectifs énoncés dans la résolution 68/40 de l'Assemblée générale, en date du 31 octobre 2013, sur la « Réduction du danger nucléaire », ainsi que dans la résolution 67/46 de l'Assemblée générale, en date du 4 janvier 2013, sur la « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ».

Le Groupe des 21 souligne qu'il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris à l'adhésion de tous les États dotés d'armes nucléaires, qui devrait, notamment, contribuer au processus de désarmement nucléaire. Il réaffirme que, pour atteindre pleinement les objectifs énoncés dans le Traité, il est essentiel que tous les États signataires, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, demeurent attachés à la cause du désarmement nucléaire.

Le Groupe réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations en la matière. À cet égard, le Groupe appuie sans réserve les objectifs énoncés dans la résolution 68/38 de l'Assemblée générale, en date du 5 novembre 2013, sur la « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ».

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP rappellent les travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015, à sa troisième session, qui s'est tenue du 28 avril au 9 mai 2014 à New York. Ils appellent à la pleine mise en œuvre des recommandations concernant les mesures de suivi adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant les trois piliers du Traité, notamment ceux qui sont liés aux travaux de la Conférence du désarmement et au Moyen-Orient, en particulier la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP soulignent à nouveau l'importance de l'engagement, consigné dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, que les États dotés d'armes nucléaires ont pris d'accélérer la réalisation de progrès concrets sur les mesures en faveur du désarmement nucléaire, et prennent note des rapports soumis par les États dotés d'armes nucléaires au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, à sa troisième session. À cet égard, ils tiennent à exprimer leur préoccupation devant la lenteur des progrès du désarmement nucléaire et devant l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires sur la voie de l'élimination totale de ces armes de leurs arsenaux, et ils soulignent qu'il importe que la Conférence d'examen de 2015 dresse un bilan et

envisage les mesures suivantes à prendre en vue de l'application intégrale de l'article VI du Traité.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP se déclarent vivement préoccupés par le retard considérable enregistré dans l'application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen du TNP de 1995 et appellent instamment les trois coauteurs de ladite résolution à prendre toutes les mesures nécessaires pour pleinement l'appliquer sans plus attendre. Cela étant, ils rappellent la décision prise par consensus, dont le texte figure dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010 du TNP, au sujet des mesures concrètes à prendre en vue de l'application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen du TNP de 1995 et se déclarent vivement préoccupés par le fait que cette décision n'a pas été appliquée. À cet égard, le Groupe rejette fermement les arguments présentés par ceux qui ont convoqué la Conférence quant aux obstacles qui les auraient empêchés de mettre en œuvre en temps voulu la décision adoptée par la Conférence d'examen du TNP de 2010. Le Groupe réaffirme que la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen du TNP de 1995 faisait partie intégrante de l'ensemble des accords de la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui a permis la prorogation indéfinie du TNP. Les États parties au TNP qui sont membres du Groupe des 21 rappellent aussi dans ce contexte la réaffirmation par la Conférence d'examen de 2010 du TNP qu'il est urgent et important qu'Israël adhère au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA.

Le Groupe des 21 souhaite également réaffirmer le droit inaliénable qu'a chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est disposé à contribuer de manière constructive aux travaux de la Conférence et rappelle, à cet égard, ce qui est énoncé dans les documents portant les cotes CD/36/Rev.1, CD/116, CD/341, CD/819, CD/1388, CD/1462, CD/1570, CD/1571, CD/1923, CD/1938 et CD/1959, qu'il a soumis à cette fin.

Le Groupe des 21 prend note des discussions informelles de fond et interactives qui se sont tenues à la Conférence du désarmement, du 21 au 23 mai 2014, conformément au programme d'activités de la session de 2014 figurant dans le document CD/1978.

Compte tenu de son profond attachement au désarmement nucléaire et à un monde sans armes nucléaires, le Groupe des 21 se déclare de nouveau en faveur des mesures concrètes suivantes :

- Réaffirmation, par les États dotés d'armes nucléaires, de leur engagement sans équivoque d'éliminer complètement les armes nucléaires ;
- Élimination du rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité ;
- Adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires et la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ;
- Négociation d'un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes ;
- Négociation d'une convention sur l'interdiction complète de l'emploi ou de la menace d'emploi des armes nucléaires ;
- Négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes et sur leur destruction, en vue de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Pour conclure, le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la célébration du 26 septembre prochain, première « Journée internationale pour l'élimination totale des

armes nucléaires », avec pour objet de promouvoir la réalisation de cet objectif, y compris par l'organisation d'activités de sensibilisation et d'information du public sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité et sur la nécessité de les éliminer complètement, afin de mobiliser la communauté internationale en vue de la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Cuba de sa déclaration. La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? L'Ambassadeur d'Inde a la parole.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter très chaleureusement pour votre accession à la présidence et vous dire notre profonde gratitude pour la façon dont vous dirigez nos travaux. Soyez assuré du plein appui de la délégation indienne.

L'Inde s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadrice de Cuba au nom du Groupe des 21. Mon pays accorde la plus haute priorité au désarmement nucléaire, et c'est pourquoi nous nous sommes joints à l'appel lancé par le Groupe des 21 aujourd'hui ainsi que dans la déclaration faite au nom du Groupe des 21 par l'Ambassadeur du Chili le 26 mars 2014, demandant à la Conférence du désarmement d'engager des négociations relatives à une convention globale sur les armes nucléaires, en application de la résolution 68/32 de l'Assemblée générale.

Sans préjuger de l'importance que l'Inde attache au désarmement nucléaire, nous appuyons la négociation à la Conférence d'un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres engins explosifs nucléaires, qui réponde aux intérêts nationaux de sécurité de l'Inde. L'Inde est convaincue que l'objectif du désarmement nucléaire pourra être atteint moyennant un processus échelonné reposant sur un engagement universel et sur un cadre multilatéral concerté qui soit mondial et non discriminatoire. Il faut établir un dialogue constructif entre tous les États dotés d'armes nucléaires de façon à instaurer la confiance et à réduire l'importance des armes nucléaires dans les relations internationales et les doctrines militaires.

La résolution proposée par l'Inde à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui porte sur la négociation d'une convention relative à l'interdiction de l'emploi d'armes nucléaires et figure dans la résolution 68/58, a été appuyée par un grand nombre d'États comme une étape importante pour délégitimer progressivement les armes nucléaires et mettre en place des obstacles à leur utilisation, qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire. Dans son document de travail publié sous la cote CD/1816, l'Inde énumère un certain nombre de mesures à prendre en vue de la réalisation du désarmement nucléaire. L'Inde a également appuyé le document de travail sur le désarmement nucléaire établi par le Groupe des 21, publié sous la cote CD/1959, qui a été présenté en septembre de l'année dernière.

L'Inde considère que la Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour engager, dans le cadre d'un programme de travail équilibré et complet, les négociations sur le désarmement nucléaire moyennant la création d'un organe subsidiaire doté d'un mandat adopté par consensus. Nous attachons de l'importance aux relations avec les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine du désarmement, tout en tenant compte du rôle de la Conférence en tant qu'instance de négociation pour ses États membres.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux participants au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement de 2014 et leur adresser nos meilleurs vœux pour la réussite du programme ici à Genève et dans d'autres villes.

Le Président (*parle en anglais*) : Puisqu'aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, conformément au message que le secrétariat a communiqué la semaine dernière à propos de mon intention de tenir une séance plénière informelle afin d'examiner le projet de rapport de la Conférence du désarmement, je vous confirme que cette réunion

va se tenir dans cette même salle immédiatement après la levée de la présente séance plénière.

Je vous invite donc à faire une pause d'environ cinq minutes avant de nous réunir en séance informelle. Cette brève interruption permettra aux préposés aux salles de conférence de préparer la salle en conséquence.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent achevés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 9 septembre 2014.

La séance est levée à 10 h 40.